



Concours externe Inria 2017

Arrêté du 9 juin 2017

Poste : AF1 - Chargé(e) des achats et des marchés publics (h/f)

Accès au corps des Ingénieurs d'études

Epreuve du 10 octobre 2017

Note sur 20 – Coefficient 3 – Durée 3 heures

La notation prendra en compte la qualité des réponses, mais aussi la rédaction, la présentation, le style et l'orthographe.

Veillez respecter l'anonymat dans les réponses.

Ne pas omettre de noter votre numéro d'ordre sur les feuilles intercalaires.

Questions ouvertes :

- 1) Quel est pour vous le rôle d'un acheteur au sein d'un institut public ? (20 lignes maximum)
(2 points)
- 2) De quand date la dernière modification du CCAG travaux ? (10 lignes maximum)
(1 point)
- 3) Comment apprécie-t-on le montant d'un marché à comparer aux seuils quand le marché est « à cheval » sur deux années civiles ? faut-il prendre en compte les besoins correspondant à une année civile ? (10 lignes maximum)
(1 point)
- 4) Quelles sont les différences entre sous-traitance et co-traitance en matière de marchés publics. Que faire en cas de liquidation d'un co-traitant ? (15 lignes maximum)
(1 point)
- 5) Pourriez-vous en décrire l'intérêt et le contenu de la relation acheteur/prescripteur ? (30 lignes maximum)
(2 points)
- 6) Quels sont selon vous les principaux impacts du décret relatif à la GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique) sur la rédaction et l'exécution des marchés publics ? (15 lignes maximum)
(1 point)
- 7) Décrire les objectifs de performance achat dans le secteur public et indiquer des exemples de leviers de performance à actionner aux différentes phases du processus achat. (20 lignes maximum)
(2 points)
- 8) Une équipe de recherche envisage l'achat d'un équipement numérique afin de réaliser un démonstrateur pour un Showroom. Le responsable tient à acheter le matériel d'un industriel avec lequel il a déjà travaillé.
Rédiger une note synthétique (30 lignes maximum) expliquant la nécessité d'un marché et les différentes solutions. Y-a-t-il un moyen d'avantager cette entreprise ? Quel est votre approche du risque ?
(6 points)
- 9) Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics décrit trois catégories d'accord cadre. Quelles sont-elles en explicitant leurs différences ? (5 lignes maximum)
(1 point)
- 10) Quelles sont les nouvelles règles relatives à l'allotissement? (10 lignes maximum)
(1 point)
- 11) Quels sont les outils dont dispose l'acheteur pour remplir son obligation de prise en compte des « objectifs de développement durable aussi bien dans des dimensions économiques, sociales qu'environnementale » ? Donnez les grands principes (10 lignes max)
(1 point)
- 12) Dans une procédure d'appel d'offres, il est possible de régulariser les offres irrégulières sous quelles conditions? (5 lignes maximum)
(1 point)